

Le 30 janvier 2009

À l'attention du secrétaire-trésorier

Veillez convoquer une assemblée spéciale du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour le 12 février 2009 – 19 h30.

Les sujets à l'ordre du jour seront :

- 1- Acceptation de l'ordre du jour.**
- 2- Collecte sélective après mai 2010**
 - 2.1 Modification à la résolution 3708-08;**
 - 2.2 Financement pour l'achat des conteneurs;**
 - 2.2.1 Avis de motion s'il y a lieu;**
 - 2.3 Agrandissement de la déchetterie;**
 - 2.3.1 Mandat à l'architecte;**
 - 2.3.2 Avis de motion s'il y a lieu.**
- 3- Période de questions.**
- 4- Levée de l'assemblée.**

**Éric Lachance
Président de la Régie Intermunicipale
du Comté de Beauce-Sud**

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 12 février 2009 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Robert Joly, représentant de Saint-Martin
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Hugues Groleau, représentant de Lac Poulin
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3783-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3784-09

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 3708-08

CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté le 17 juillet 2008 sa résolution 3708-08;

CONSIDÉRANT que le comité chargé de procéder aux divers appels d'offres devait considérer lors de la préparation des divers devis, que les services à offrir dans les municipalités de Saint-Gédéon de Beauce et Saint-Côme-Linière étaient optionnels;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de cette résolution, la situation a changé et la Régie n'a plus à se préoccuper de l'option demandée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit enlevé dans les 4^e et 5^e paragraphes du troisième (3^e) considérant de la résolution #3708-08 adoptée le 17 juillet 2008 les mots suivants : « ... en considérant en option les secteurs de Saint-Côme-Linière et Saint-Gédéon de Beauce ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3785-09

FINANCEMENT DES CONTENEURS

CONSIDÉRANT que la résolution #3708-08 de ce conseil adoptée le 17 juillet 2008, autorise le comité chargé de ce dossier de procéder à un appel d'offre pour la fourniture de conteneur;

CONSIDÉRANT que ni cette résolution, ni aucune autre ne spécifie comment la Régie entend financer ce futur achat;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de le spécifier;

CONSIDÉRANT que la Régie a dans ses coffres au 31 décembre 2008 un surplus accumulé de plus de 1 100 000.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'achat des conteneurs prévus, si la Régie va de l'avant dans ce projet selon les résultats de l'appel d'offre autorisé par la résolution #3708-08 adoptée le 17 juillet 2008, soit financé par le surplus accumulé non encore affecté de la Régie.

ADOPTÉE

À 19h42 Monsieur Régis Drouin prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 3786-09

MANDAT À L'ARCHITECTE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
DISSIDENT Monsieur Paul Joly
DISSIDENT Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE mandat soit donné à Monsieur Richard Moreau, architecte et concepteur de la déchetterie actuelle, afin d'évaluer les coûts nécessaires à l'agrandissement de la déchetterie;

QUE le tout soit sur une base horaire avec un budget maximum de 2 000.00\$ payable par le fonds d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3787-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 19h48.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE